



Imposition sur revenus à l'étranger

Par **Greta Grabote**, le **28/11/2011** à **14:53**

Bonjour,

Je suis en attente d'une proposition de poste de la part d'une société russe pour un emploi en Russie. Cette société me fournira un appartement de fonction et paiera mes impôts directement de mon salaire comme c'est la coutume en Russie (prélèvement à la source). Je passerai donc plus que les 183 jours de rigueur en Russie puisque je serai basée là-bas. Je n'arrive pas à comprendre si je dois ou non faire une déclaration aux impôts en France, dans la mesure où je serai domiciliée en Russie mais que je possède un appartement en France. Y a-t-il un complément d'impôts en France dans la mesure où je ne paierai que 13% en Russie ?

Merci de m'éclairer car la lecture de la Convention est vraiment confuse.
Cordialement.